

**CONVENTION**  
**ANIMATION SPECTACLE DE NOEL POUR LE RPE**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation, par le service du Relais Petite Enfance, d'un spectacle de Noël à destination des jeunes enfants, des assistantes maternelles et des familles le vendredi 1er décembre à la Salle des Fêtes de Crépy-en-Valois,

Considérant la proposition de l'association « La Compagnie LE PLI DE LA VOIX », pour la mise en œuvre de ce spectacle,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat est signé avec la compagnie « LE PLI DE LA VOIX », domiciliée à MONTREUIL (93100) 61 rue Voltaire, représentée par Sylvain GAUDENZI, n° de SIRET 48998444300023.

**Article 2 :**

La prestation consiste en un spectacle intitulé « TALANKOI ! », le 1er décembre 2023 à 10h30, d'une durée de 30 minutes à la salle des Fêtes de Crépy-en-Valois.

**Article 3 :**

Le coût total de l'atelier est de 663,16 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 octobre 2023.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

05 OCT. 2023

